



Migrations et développement
Réflexion et analyse
à partir du cas de la Tunisie

Hassen Boubakri

CARIM Notes d'analyse et de synthèse 2011/55

**Série - Migrations méditerranéennes et
subsahariennes : évolutions récentes**
Module Socio-Politique



CARIM
Consortium pour la recherche appliquée sur les migrations internationales

**Notes d'analyse et de synthèse – Migrations méditerranéennes et subsahariennes:
évolutions récentes
module socio-politique
CARIM-AS 2011/55**

**Migrations et développement
Réflexion et analyse à partir du cas de la Tunisie**

Hassen Boubakri
Professeur, faculté des lettres et des sciences humaines, Université de Sousse

L'ensemble des travaux de la série « Migrations méditerranéennes et subsahariennes: évolutions récentes » est disponible à l'adresse suivante : <http://www.carim.org/ql/MigrationEvolutions>.

© 2011, Institut universitaire européen
Robert Schuman Centre for Advanced Studies

Ce texte ne peut être téléchargé et imprimé, en un seul exemplaire, que pour un usage strictement personnel et non collectif.

Toute autre reproduction, totale ou partielle, sous quelque forme que ce soit, est interdite sans l'autorisation écrite préalable du Robert Schuman Centre for Advanced Studies.

Les demandes d'autorisation doivent être adressées à : carim@eui.eu

Dans les citations et références, ce texte doit être mentionné comme suit :

[Prénom et nom de(s) auteurs(s)], [*titre*], série : "CARIM AS", [n° de série],
Robert Schuman Centre for Advanced Studies, San Domenico di Fiesole (FI):
Institut universitaire européen, [année de publication].

Les opinions exprimées dans cette publication ne peuvent en aucun cas être considérées comme reflétant la position de l'Union européenne

Institut universitaire européen
Badia Fiesolana
I – 50014 San Domenico di Fiesole (FI)
Italie

<http://www.eui.eu/RSCAS/Publications/>
<http://www.carim.org/Publications/>
<http://cadmus.eui.eu/dspace/index.jsp>

CARIM

Le Consortium pour la Recherche Appliquée sur les Migrations Internationales (CARIM) a été créé à l'Institut universitaire européen (IUE, Florence) en février 2004. Il est co-financé par la Commission européenne, DG AidCo, actuellement au titre du Programme thématique de coopération avec les pays tiers en matière de migrations et d'asile.

Dans ce cadre, le CARIM a pour objectif, dans une perspective académique, l'observation, l'analyse et la prévision des migrations dans les pays du sud et de l'est de la Méditerranée et d'Afrique subsaharienne (signifiée par « la région » dans le texte ci-dessous).

Le CARIM est composé d'une cellule de coordination établie au Robert Schuman Centre for Advanced Studies (RSCAS) de l'Institut Universitaire Européen et d'un réseau de correspondants scientifiques établis dans les 17 pays d'observation : Algérie, Egypte, Israël, Jordanie, Liban, Libye, Mali, Maroc, Mauritanie, Niger, Palestine, Sénégal, Soudan, Syrie, Tchad, Tunisie et Turquie. Tous sont étudiés aussi bien comme pays d'origine, de transit que d'immigration. Des experts externes provenant des pays de l'Union européenne et des pays de la région contribuent également à ses activités.

Le CARIM conduit les activités suivantes:

- Base de données sur les migrations méditerranéennes et subsahariennes;
- Recherches et publications;
- Réunions d'experts et rencontres entre experts et décideurs politiques;
- Ecole d'été sur les migrations ;
- Information

Les activités du CARIM couvrent trois dimensions majeures des migrations internationales : économique et démographique, juridique et sociopolitique.

Les résultats des activités ci-dessus sont mis à la disposition du public par le site Web du projet: www.carim.org

Pour plus d'information

Consortium Euro-Méditerranéen pour la Recherche Appliquée sur les Migrations Internationales
Centre Robert Schuman
Institut universitaire européen (IUE)
Convento
Via delle Fontanelle 19
50014 San Domenico di Fiesole
Italie
Tél: +39 055 46 85 878
Fax: + 39 055 46 85 755
Email: carim@eui.eu

Robert Schuman Centre for Advanced Studies

<http://www.eui.eu/RSCAS/>

Résumé

Cette note traite de la relation entre migration et développement en Tunisie, à travers l'analyse d'indicateurs clefs qui permettent de mesurer l'impact de l'épargne des émigrés sur le développement du pays et sur leurs régions d'origine. Les remises comptabilisées par la Banque Centrale de Tunisie contribuent pour 5 % au PIB tunisien, et peut-être le double de ce taux si l'on prend en compte les transferts qui transitent par les circuits parallèles. Le poids croissant de ces transferts dans le développement social et local et dans les dynamiques territoriales ont conduit les autorités gouvernementales, les organismes nationaux, régionaux et internationaux à réfléchir aux moyens de mieux mobiliser les migrants pour orienter les transferts financiers vers des secteurs d'activités et des investissements créateurs d'emploi et de revenus dans les régions d'origine. Outre les initiatives visant les hommes d'affaires et les opérateurs migrants, les banques dans les pays d'origine et destination, ainsi que les sociétés de transfert, développent de nouveaux dispositifs financiers visant à diminuer le coût des transferts et à les sécuriser, avec comme objectif final d'amener les migrants à consacrer une part croissante de leurs revenus au développement de leurs pays et régions d'origine.

Abstract

This paper deals with the relationship between migration and development in Tunisia. It analyzes various key indicators in order to measure the impact of remittances on the development of the country and on the regions of origin of the migrants. According to the Tunisian Central Bank, remittances contribute to 5 % of the Tunisian GDP, possibly the double if remittances through non official canals are taken into account. The growing weight of the remittances in the social and local development and in the territorial dynamics have led governmental authorities and various organisms (national, regional, international) to search new ways to encourage the migrants to invest the remittances in productive sectors, in order to develop employment and foster revenues in the regions of origin. Beside initiatives focusing on business men and active migrants, banks in both countries of origin and destination, and international money transfer companies, are developing new financial frameworks aiming at lowering the financial costs and guaranteeing the security of international money transfers, with the final objective of encouraging the migrants to dedicate a larger part of their revenues to the development of their countries of origin.

Introduction

La réflexion sur l'articulation entre migration et développement est destinée à tenter de comprendre et à rendre plus visibles les mécanismes qui font de l'émigration un facteur de développement, tout en prenant en compte les dysfonctionnements, les obstacles et les résultats négatifs ou mitigés générés par la migration.

Nous nous plaçons dans cet article du côté du pays d'origine des migrants, la Tunisie en l'occurrence, sans perdre de vue la contribution du contexte économique et de l'environnement social des pays de travail (ou de destination) des migrants dans leur formation et dans leur expérience professionnelles, ou encore dans leur capacité d'épargne et de transferts. Nous ne perdons pas de vue non plus la contribution des migrants, comme acteurs sociaux et surtout économiques « ordinaires » aux économies surtout locales (urbaines pour la plupart) dans les pays et les villes où ils vivent et travaillent.

1. L'attention croissante portée au thème de la relation entre migration et développement en Tunisie

Les études et les travaux portant sur la thématique migration-développement en Tunisie se sont multipliés ces dernières années dans le cadre de l'intérêt croissant des milieux internationaux (organisations internationales et régionales) et des principaux pays de destination des Tunisiens à l'étranger (France, Italie...).

L'intensification des flux d'émigration illégale à partir de la Tunisie, depuis plus de vingt ans, a incité les pays européens de destination, en particulier, à mettre en place des actions et des programmes bilatéraux ou multilatéraux destinés à améliorer la connaissance et les informations sur cette question et, surtout, renforcer les capacités nationales en vue d'une meilleure gestion des migrations et promouvoir la mobilisation de l'épargne des émigrés au profit du développement de leurs régions et de communautés d'origine.

L'intérêt se rapportant à la question de la relation migration-développement a connu trois temps successifs :

- Dans un premier temps, durant les années 80 et 90, l'attention s'est focalisée sur l'investissement des émigrés dans les régions de départ et même dans les pays de destination (Remplod, 1975 ; Boubakri, 1985 ; CERES, 1992).
- Dans un deuxième temps, depuis le nouveau millénaire, le regard s'est déplacé vers le développement des zones de départ dans le but de réduire « la pression » migratoire sur les pays de destination. Des programmes ont été lancés avec le soutien des pays européens (Délégation de l'UE à Tunis, coopération italienne et française...) pour assurer, d'un côté, un meilleur contrôle des frontières et des flux destinés vers l'Europe et, de l'autre, la mise en œuvre de quelques projets pilotes de création d'activités en vue de relancer les dynamiques locales (OIM, Projet PROCHE).

C'est dans ce cadre qu'a été lancée la série d'études mises en œuvre par l'Institut Européen de Florence et le CARIM (avec le soutien de la Commission européenne) avec l'objectif majeur d'améliorer la connaissance du phénomène migratoire en Méditerranée, en général, et en Tunisie dans ce cas précis.

- Dans un troisième temps, trois types d'acteurs ont exprimé leur vif intérêt pour l'épargne des émigrés :
 - Les organisations internationales (ONU, PNUD, OIT...);

- Les organismes financiers internationaux (Banque Mondiale, Fonds Monétaire International...);
- Les organismes bancaires régionaux, comme la Banque Africaine de Développement (BAD), ou la Banque Européenne d'Investissement (BEI);
- Les banques privées, des pays de destination comme dans les pays de départ, impliquées ou intéressées par la captation de l'épargne des migrants ou de son transfert vers les pays de départ.

L'ensemble de ces acteurs ont enfin intégré le fait que la croissance soutenue du volume des transferts des émigrés vers les pays en développement devait être capitalisée pour mieux répondre aux objectifs, d'un côté, des organisations internationales pour promouvoir le développement des pays et des communautés d'origine des migrants grâce à ces transferts et, de l'autre, des politiques migratoires européennes en particulier qui veulent atténuer les flux migratoires sans dégager les moyens financiers suffisants pour développer les zones émettrices des flux. Dépassant de loin l'APD (l'Aide Publique au Développement), nulle autre ressource ne pouvait mieux répondre à ces objectifs croisés autres que les transferts des émigrés.

Les chercheurs, de leur côté, ont contribué à la réflexion sur cette thématique. Dans une étude portant sur les transferts des migrants tunisiens et leur rapport avec les qualifications de ces migrants (Ben Jelili, Riadh & Jellal, Mohamed, 2002), les auteurs tentent de répondre à la question de savoir pourquoi certains migrants envoient relativement plus de transferts vers leurs pays d'origine que d'autres, et démontrent que le montant des fonds envoyés dépend négativement du niveau de qualification de l'émigrant. Les émigrés peu qualifiés envoient relativement plus de fonds afin de mieux préparer leur réinsertion dans le pays d'origine. En d'autres termes, moins les émigrés sont qualifiés, plus ils envoient de l'argent.

Les auteurs démontrent aussi que les transferts des revenus du travail à l'étranger sont devenus dans certains pays de départ la variable clef du financement de l'équilibre extérieur et du développement économique.

2. Migration et développement : dimensions et articulations

Il est généralement admis que les facteurs et les causes de l'émigration sont de deux ordres :

- l'ordre matériel et économique : pauvreté, chômage, précarité du travail, faiblesse des revenus, crise économique, etc. ;
- l'ordre politique et sécuritaire : insécurité, violence, privation des libertés, conflits, épuration ethnique ou persécution religieuse, etc.

Ils traduisent donc plutôt une situation négative de départ.

Ceci n'exclut évidemment pas que d'autres facteurs liés au changement des sociétés et à leur évolution puissent contribuer à la migration comme c'est le cas pour le regroupement des familles, la migration des étudiants ou les départs pour faire des affaires ou créer des entreprises à l'étranger.

Quels sont alors les facteurs, les mécanismes et les processus consécutifs à la migration, ou qui lui sont liés, qui contribueraient à corriger ces situations de départ, à les améliorer ou même à les remplacer par d'autres plus prometteuses ?

En d'autres termes, à quelles conditions et sous quelles formes la migration, d'un indicateur de répulsion, peut-elle se transformer en facteur de développement et de changement, jusqu'à peut-être totalement éliminer les causes de son déclenchement ?

2.1. Les transferts des émigrés : usages et investissement

Les revenus du travail à l'étranger ont deux principaux points de chute :

- Les pays de résidence et de travail des migrants : épargne, consommation courante, soins, scolarisation des enfants, acquisition de biens mobiliers et immobiliers et accès à la propriété, investissements dans la création d'activités, de commerce, d'entreprises, etc.
- Dans les pays d'origine des migrants, les remises servent à entretenir les budgets et les revenus familiaux et communautaires - si, surtout, toute la famille du migrant, ou une partie de celle-ci, y est restée. L'agriculture familiale, et parfois même commerciale et spéculative, bénéficie également de ces transferts, de manière plus large que ne laissent apparaître les statistiques et les données macro-économiques officielles. La création d'entreprises, d'activités et d'emplois est peut-être le volet le plus pertinent et le plus débattu dans ce domaine, dans la mesure où cette thématique souffre d'un manque de visibilité (et d'évaluation) globale, même si les études partielles (microgéographiques et microsociales) sont nombreuses, mais éparpillées et non régulières.
- Parfois, mais ceci reste rare, des migrants dynamiques et au fait des opportunités dans des pays tiers (c'est-à-dire ni dans le pays d'origine, ni dans le pays) y investissent dans des activités ou des domaines à la rentabilité parfois rapide.

2.2. Les effets des transferts dans les pays d'origine

Les transferts servent à des fins de satisfaction des besoins vitaux des migrants, de leurs familles et de leurs communautés (nourriture, logement, santé, éducation des enfants, accès aux loisirs, aux équipements et aux services publics comme l'électricité ou l'eau potable, accès à une plus grande mobilité grâce à la motorisation des déplacements...). Là résident les principaux indicateurs d'évaluation de l'IDH (Indicateur du Développement Humain). Ne sont-ils pas des investissements dans le capital humain, même si la « comptabilité » macro-économique classique ne les prend pas en compte ? Ce développement humain n'est-il pas durable aussi ?

Ne contribue-t-il pas à améliorer le cadre de vie des migrants et de leurs familles, à améliorer leur sécurité et, par là, à consolider leur capacité à penser leur propre développement et à rendre leur choix plus efficient (Guilmoto, Ch.Z. ; Sandron, F., 2003) ?

L'objectif du migrant ne se pose pas en termes de développement dans son sens large et admis, c'est-à-dire du côté plutôt institutionnel (par les Etats d'origine, les Etats de résidence ou par les organismes financiers internationaux ou onusiens). Les pratiques et les choix des migrants et de leurs familles ne sont jamais posés en termes de développement, mais en termes de survie, de bien-être, ou encore de renforcement de la position et des moyens d'action de la famille et du groupe, c'est-à-dire, en fin de compte, en termes de promotion sociale et économique.

Les migrants utilisent aussi les remises pour financer la construction, l'amélioration ou l'élargissement du logement. Patrimoine ou source de revenus supplémentaires, le logement de l'émigré est souvent présenté (ou représenté) comme un signe de réussite, parfois même comme source de notoriété ou même d'autorité.

Quand ces besoins sont assurés, ces transferts peuvent aussi servir à monter d'un ou de plusieurs strates dans l'échelle du niveau de vie des familles des émigrés : mise en scène d'une plus grande capacité de consommation, d'un confort de vie et d'existence plus élevé que la moyenne des familles résidentes (qui n'ont pas de migrants dans leurs familles). La consommation des produits importés ou leur don au profit des proches et des amis restés au pays est parfois un passage obligé pour acquérir ou renforcer la reconnaissance ou une légitimité sociale.

C'est ce qui explique le caractère ostentatoire et de mise en scène sociale des cérémonies et des fêtes organisées par les migrants ou au profit de leurs familles (mariages, circoncisions, pèlerinages, etc.).

Apparemment, le caractère social de ces dépenses l'emporte largement ou même totalement sur leur caractère économique. D'où le pronostic des économistes et des institutions sur l'absence de toute logique économique dans ces formes de dépenses des remises migratoires. N'ayant pas de contrepartie productive dans le pays d'origine des migrants, les effets inflationnistes et de dépendance des communautés et des régions d'origine vis-à-vis de ces transferts sont bien admis par les spécialistes.

Le caractère spéculatif des acquisitions de l'immobilier (terrains, logements, immeubles) dope en même temps le marché de l'immobilier.

De nombreuses études ont pourtant bien démontré que ces jugements de la part de nombreux cercles économiques sur le caractère « non productif » (donc non-créateur de richesses et d'entreprises) des dépenses des émigrés mériteraient d'être revus et vérifiés. Car, si beaucoup d'argent est dépensé pour construire et améliorer les logements, ces dépenses élevées profitent à un large corps de métiers et d'artisans (maçons, main d'œuvre du bâtiment, plombiers, électriciens, peintres du bâtiment, etc.), aux entreprises locales (industries des matériaux de construction, industries électriques, etc.), aux professionnels du transport et de la maintenance des véhicules. Directement et indirectement, ces dépenses contribuent à la création d'activités et d'emplois à une échelle plus large que celui du bâtiment (Guilmoto, Ch.Z. ; Sandron, F., 2003)¹.

Les dépenses de consommation, apparemment et souvent ostentatoires, effectuées par les migrants, dopent le marché de la consommation et, par ce biais, la croissance économique. N'est-il pas courant de voir les gouvernements recourir, par de grandes mesures macro-économiques, à la relance de la consommation pour relancer la croissance ? Celle-ci peut être toutefois limitée, partielle, ou de courte durée. Elle peut même générer des effets négatifs plus ou moins graves ou sérieux : inflation, inégalités, tout comme elle peut détourner et désorienter les investissements productifs vers des placements spéculatifs.

Les dépenses ostentatoires des émigrés peuvent aussi générer des effets négatifs dans leurs milieux et communautés d'origine : inégalités entre familles résidentes et familles d'émigrés, sentiments de frustration chez les résidents, sentiments qui peuvent se transformer en désir de migrer.

Dans de telles situations, si la migration contribue au développement, elle peut aussi contribuer à relancer les mouvements migratoires.

2.3 Dans les pays de résidence

Du côté des pays de résidence, l'installation durable, pour ne pas dire définitive, des migrants et de leurs familles dans les pays de destination, est un facteur décisif dans l'évolution des pratiques de consommation, d'épargne, d'investissements et de transferts. Les immigrants s'impliquent de plus en plus dans les activités économiques indépendantes (commerce, artisanat, services), créent des entreprises et des emplois, acquièrent des logements et de l'immobilier, etc. Leurs vies et relations sont davantage inscrites et développées dans leur environnement social et sociétal quotidien et moins avec les régions et les communautés d'origine. Toutefois, le développement des moyens de déplacement (transport aérien) et de communication (téléphones portables et web) de masse leur permet dans le même temps l'entretien de relations très intenses, mais intermittentes ou à distance, avec leur famille dans les pays ou régions d'origine.

D'autres facteurs contribuent à déterminer les pratiques de transferts des migrants :

¹ Nous pouvons citer l'exemple du Bangladesh où les transferts de 200.000 émigrés bangladais ont contribué à la création (directement ou indirectement) de 570.000 emplois. Chaque dollar envoyé par les émigrés se traduit par une augmentation de trois dollars dans le PNB mexicain (Durand, Jorge et autres : « Migradollars and Development : a reconsideration of the Mexican case ». In *International Migration Review*, Vol 30, n°2, 1996. pp. 423-444).

- La durée de séjour dans le pays d'accueil ;
- Les conditions de vie et de logement du migrant dans le pays de destination ;
- Le regroupement familial, c'est-à-dire la présence de la famille du migrant dans le pays de destination ;
- L'acquisition de nouvelles pratiques consuméristes ;
- L'acquisition d'un patrimoine dans le pays de destination ;
- La volonté d'outrepasser la condition sociale qui fait subir à l'émigré l'exploitation et la discrimination dans le pays de destination, etc.

Ainsi, l'allongement de la durée de séjour de l'émigré et la stabilité sociale et professionnelle de l'émigré à l'étranger contribuent à l'amélioration de ses capacités de transferts.

D'un autre côté, l'appartenance simultanée du migrant à deux espaces géographiques différents (de départ et de destination) influence incontestablement l'appréciation qu'il porte sur ces deux espaces et, par conséquent, sur le degré de confiance qu'il a dans l'un et l'autre espace.

Ainsi, la législation qui régit le séjour, le travail et la circulation des étrangers dans les pays d'accueil oriente leurs pratiques d'épargne et d'insertion économique dans ces pays. Aussi, les migrants tunisiens installés en France depuis de longues années se rapprochent dans leurs comportements économiques des autochtones en matière d'épargne, de bancarisation (ouverture de comptes courants, d'épargne, d'épargne logement, acquisition de crédits) et d'assurance-vie. L'insertion économique et sociale des migrants dans les pays de résidence renforce leurs revenus et leur permet de dégager assez d'épargne pour alimenter les transferts vers le pays d'origine.

En même temps, le migrant prend aussi en compte la stabilité et l'attractivité économique de son pays d'origine, et réserve une partie de son épargne accumulée dans le pays de destination en vue de transferts vers le pays d'origine.

A contrario, la faible insertion économique et sociale et le caractère provisoire de l'émigration dans les pays de destination incitent les migrants à réserver le maximum de leur épargne aux transferts. Ainsi, les migrants tunisiens dans les pays du Golfe et en Libye réservent une part beaucoup plus importante de leurs revenus aux transferts en comparaison avec les Tunisiens de France par exemple.

Sur le plan du rapport entre éducation/qualification et transferts, les migrants tunisiens, comme les autres migrants de cette catégorie dans le monde, une fois à l'étranger, et dans la mesure où ils réussissent leur insertion dans le marché du travail des pays d'accueil, « remboursent » indirectement leurs parents ou leurs familles pour les efforts et le soutien dont ils ont bénéficié au départ. Ce remboursement ne se fait pas de manière mécanique et directe, mais à travers le soutien aux revenus de la famille, la solidarité avec les membres de la famille du migrant (dépenses de santé, d'éducation, au profit des frères, sœurs et autres proches), ou encore à travers des dépenses pour l'équipement ménager et des investissements pour la création d'activités ou de ressources au profit des membres de la famille restés en Tunisie.

3. Remises migratoires et développement : les sources tunisiennes d'information et leurs limites

3.1. Sources de données et canaux des transferts

Les moyens et les canaux des transferts sont multiples et vont du très formel et officiel à l'invisible et à l'informel :

- Les mandats postaux internationaux, émis à l'étranger et payés en Tunisie ;
- Les virements bancaires ;

- Les fonds transitant par la Banque Centrale de Tunisie (BCT) ;
- Les moyens de transferts hautement sécurisés comme les transferts rapides assurés par MoneyGram et Western Union, ou encore par des organismes concurrents et souvent moins coûteux comme « International Remittance Network » ou « United States Postal Service », ou encore « Credit Unions » ;
- Les transferts assurés par les réseaux sociaux et personnels ;
- Les transferts compensatoires (ou compensations) ;
- Les transferts en nature et les importations sans paiement (automobiles et véhicules divers, électroménager, biens d'équipement et biens de confort...) ;
- Les changes transitant par des circuits non déclarés (qui peuvent être licites ou non licites). Nous pouvons ainsi élargir le regard vers l'origine des transferts, comme c'est le cas du blanchiment d'argent d'origine criminelle ou mafieuse dans certains milieux de l'immigration, de la délinquance et du banditisme : trafic de drogue, réseaux de trafic d'êtres humains (prostitution, migrants clandestins, mineurs), de produits illicites (cigarettes, or, etc.).

Ces différents canaux de transferts et de virement, ainsi que leur contenu et leur nature, sont sous-estimés, mal évalués ou mal connus.

Les transferts quantifiés sont fournis par plusieurs sources :

- **L'INS (Institut National de la Statistique)** consacre une rubrique spéciale, dans l'annuaire statistique de la Tunisie (Volume annuel), aux envois de fonds des résidents tunisiens à l'étranger (appelés aussi « remises migratoires ») transmis par voie postale (Boubakri, H., 2006/2). Cette rubrique est intitulée : « Montant des mandats émis à l'étranger et payés en Tunisie par gouvernorat ». Centralisées par le Ministère des Technologies, de la Communication et du Transport, ces données sont uniques pour mesurer la part de chaque région dans les remises migratoires payées dans les bureaux de poste tunisiens. En effet, si la Banque Centrale de Tunisie publie dans ses rapports annuels le volume des transferts des économies du travail à l'étranger (en espèces et en volume), ces données ne sont pas répertoriées à l'échelle des gouvernorats comme c'est le cas des statistiques postales. Par conséquent, ces données postales régionalisées peuvent être considérées comme un échantillon représentatif à partir duquel nous pouvons extrapoler la part des transferts des économies du travail à l'étranger dans les économies régionales et dans les ressources extérieures injectées dans les gouvernorats. C'est l'un des indices les plus significatifs de la relation entre migration et développement.
- **Les données fournies par la Banque Centrale de Tunisie (BCT)** : celles-ci, couvrant environ la moitié des transferts réels des émigrés, sont comptabilisées par la balance de paiements extérieurs sous la rubrique « Revenus du travail ». Ces données sont désagrégées par pays d'origine. Contrairement aux données fournies par la Poste, celles avancées par la BCT ne sont pas désagrégées par gouvernorat.
- **Les données fournies par la Poste** : il s'agit des mandats émis de l'étranger et payés en Tunisie. Ces données présentent le très grand avantage d'être désagrégées par gouvernorat, ce qui n'est pas le cas des transferts comptabilisés par la Banque Centrale de Tunisie. Les transferts par mandats internationaux payés en Tunisie ne représentaient, en 2009, que l'équivalent de 20 % des remises réelles des émigrés (environ un cinquième des transferts transitant par la Banque Centrale, et environ un dixième de l'ensemble des transferts, formels et informels) (Banque Centrale de Tunisie, 2010 ; INS, 2010), ce qui permet tout de même de tenir un éclairage partiel sur la part des régions dans ces remises par mandat. Les régions de la Tunisie littorale et sublittorale reçoivent 80 % des transferts. Ceci est dû à la contribution dominante, voire écrasante, de ces régions dans l'émigration totale vers l'étranger.

Le montant des mandats émis à l'étranger, et payés dans les différents gouvernorats tunisiens, est un indicateur déterminant de l'importance de ces transferts à l'échelle régionale, même s'il ne permet qu'une appréciation partielle de la réalité.

- **Les données avancées par certains organismes financiers internationaux**, dont la Banque Mondiale (BM), la Banque Africaine de Développement (BAD), le FIDA (Fonds International de Développement Agricole), ou encore la Banque Européenne d'Investissement (BEI). Ces organismes s'accordent à considérer comme étant sous-estimés les transferts transitant par les canaux officiels (ou formels) et dont les données sont transmises et rendues publiques par les banques centrales et les organismes officiels de change des pays d'origine des migrants. Ils jugent en même temps que la valeur réelle des transferts effectués par les émigrés est 65 à 100 % supérieure (c'est-à-dire le double) à la valeur des transferts comptabilisés par les sources officielles (World Bank, 2008 & European Investment Bank/FEMIP, 2006 ; FIDA, 2007).

3.2. Les transferts entre dimensions macro-économiques et dimensions locales

La lecture des envois de fonds peut se faire à deux niveaux : macro- et micro-économiques.

Quelques éléments d'ordre macro-économique

Les envois des émigrés sont, de nos jours, de plus en plus considérés par les organismes internationaux (Banque Mondiale, l'Agence Française de Développement, l'OCDE, le PNUD, le FMI, la Banque Européenne d'Investissement, la Banque Africaine de Développement, le Fonds International du Développement Agricole et l'Organisation Internationale pour les Migrations) comme une source importante de financement du développement dans les pays d'origine.

D'après ces organismes internationaux, les impacts des fonds des émigrés sur la dynamique économique de leurs pays et localités d'origine sont significatifs, qu'ils soient directs à travers la contribution à l'accroissement des investissements productifs et/ou qu'ils soient indirects par le biais de l'augmentation de la consommation.

A titre d'illustration, selon la Banque Mondiale, à l'échelle mondiale, les envois de fonds par les émigrés auraient atteint 318 milliards de dollars en 2007. Sur ce montant total, les fonds rapatriés dans les pays en développement devraient dépasser 240 milliards de dollars en 2007, ce qui représentait le double du montant enregistré en 2002.

La comparaison entre l'évolution de ces envois et celle des autres apports de capitaux dans les pays en développement, tels que l'Aide Publique au Développement (APD) et les Investissements Directs Etrangers (IDE), montre bien que les transferts comptabilisés des émigrés représentent plus du double de l'APD, et près des deux tiers des IDE dans les pays en développement.

Pris à l'échelle individuelle des migrants, les montants des transferts peuvent être insignifiants : de quelques centaines à quelques milliers d'euros ou de dollars ou, beaucoup plus rare, pas du tout. Mais, ce sont les montants cumulés et largement diffusés au profit des zones et des communautés d'origine qui deviennent l'élément décisif et significatif dans ce bilan.

Ces apports en devises permettent de réduire sensiblement le déficit commercial des pays et d'alimenter les pays en devises fraîches. Contribuant à soulager leurs balances de paiement, les Etats d'origine encouragent fortement ces transferts et sont réticents à tout obstacle à l'émigration ou au retour des émigrés pourvoyeurs de devises.

Les dimensions locales et régionales des transferts

Si au niveau macro-économique - celui des grands agrégats (balance des paiements, exportations marchandises FOB, tourisme, services de la dette) -, les chiffres sont généralement disponibles et permettent de rendre compte du poids de ces remises dans les grands équilibres financiers, la

compréhension et l'analyse du poids réel de ces transferts dans les économies locales et régionales et de leur contribution aux revenus familiaux demeurent insuffisantes et très partielles.

En effet, les données disponibles à l'échelle régionale se limitent généralement aux montants des mandats internationaux distribués dans le pays ou aux volumes des investissements que prévoient de faire les Tunisiens Résidents à l'Étranger (TRE) et pour lesquels ils cherchent des avantages de la part des États. Les banques régionales et locales ne fournissent pas, par exemple, des données sur le volume de changes réalisés dans les différentes villes et régions du pays, ni encore sur le volume de l'épargne en devises à l'échelle régionale, ni sur le volume des dépôts des TRE. Une lecture des retombées des remises migratoires à l'échelle locale et régionale passe par la disponibilité de ces données.

L'absence de comptabilités régionales appropriées et fiables permettant d'apprécier la contribution réelle de ces transferts aux produits régionaux bruts (PRB) ne nous permet pas de faire cet exercice. A ceci s'ajoute l'importance des transferts qui se font en dehors des circuits formels en plus de la valeur réelle des apports en nature. Toutes ces lacunes et insuffisances des dispositifs de comptabilité liés à cette question nous poussent à fournir des estimations et des recoupements qui resteront toujours en deçà d'une appréciation scientifique convaincante.

Par ailleurs, les études, les estimations, les recoupements, les enquêtes de terrain et observations conduits au cours des dernières années (CERES, 1993 ; Boubakri H., 1994) s'accordent à considérer comme largement sous-estimée la valeur des transferts des économies du travail à l'étranger avancée par les organismes officiels.

Parmi les raisons de cette sous-évaluation, nous pouvons citer :

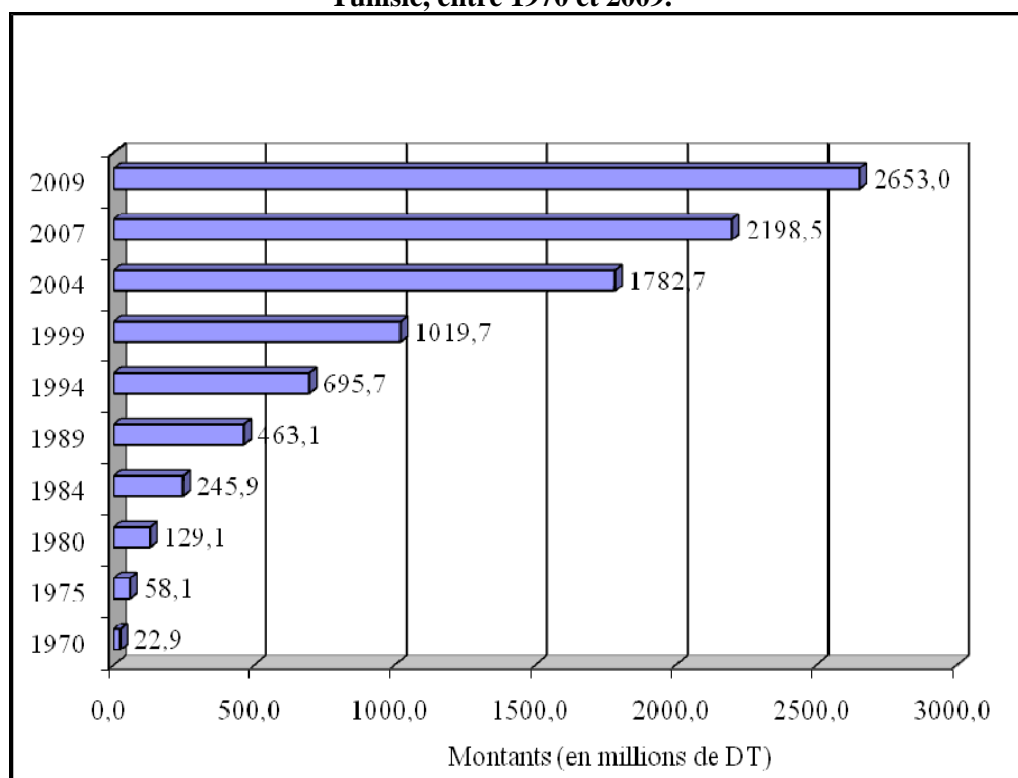
- la non-déclaration de la totalité ou d'une bonne part des devises rapatriées en espèces par les migrants ;
- la pratique courante du change sur le marché parallèle dont le taux est supérieur de 5 à 10 % par rapport à celui du marché officiel ;
- la valeur des apports en nature, destinés aux ménages ou à la commercialisation dans les circuits parallèles, nous semble souffrir d'une large sous-estimation. Même si la part de ces apports dans le volume total des transferts a baissé depuis le début des années 2000, passant de 28 % en 1994 à 20,7 % en 2009, leur valeur absolue n'a jamais cessé d'augmenter passant, par exemple, de 437 millions de TND (Tunisian Dinars) en 2004 à 549 millions de TND en 2009.

4. Evolution et répartition des transferts

Le montant global des transferts des émigrés est très différencié selon la source d'information. En 2009, par exemple, ce montant variait de 530 millions de TND (Tunisian Dinars) selon la Poste, à 2.653 millions de TND selon la BCT (Tableau 1 & Fig.1).

Si l'on tient compte des extrapolations avancées par les organismes internationaux (dont la Banque Mondiale), le volume réel des transferts aurait atteint alors 4.397 millions de TND.

Fig. 1. Evolution des transferts (en millions de TND) selon la Banque Centrale de Tunisie, entre 1970 et 2009.



Source : Banque Centrale de Tunisie.

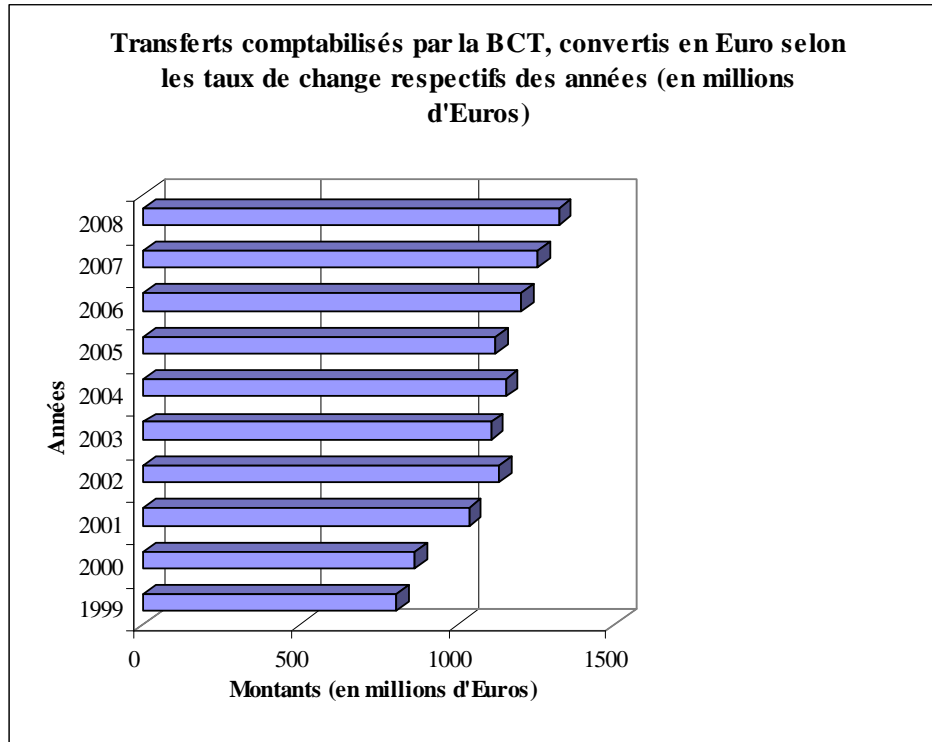
Plusieurs facteurs se conjuguent pour expliquer l'importance des transferts :

- Le renforcement du nombre de la diaspora tunisienne résidente à l'étranger (de l'ordre d'1 million de personnes en 2008) ;
- Les gains en ordre absolu et en pouvoir d'achat (par rapport au pouvoir d'achat moyen en Tunisie) que réalisent les TRE quand ils procèdent aux transferts. En effet, les revenus moyens des actifs TRE sont de loin supérieurs à ceux de leurs concitoyens résidents en Tunisie. A côté de cet élément, l'érosion de la parité du Dinar tunisien par rapport aux devises fortes permet aux TRE de réaliser des gains supplémentaires ;
- L'attachement de la majorité des TRE à leurs familles et à leurs régions d'origine, en plus d'une implication croissante dans la consommation des produits touristiques tunisiens au cours de leurs vacances ;
- Le renforcement du taux d'activité au sein de la diaspora et la contribution croissante des femmes dans ce taux ;
- Les transformations démographiques à l'intérieur de la diaspora qui jouent dans un double sens en faveur des transferts (même si, paradoxalement, d'autres facteurs du même ordre jouent dans le sens contraire). En effet, d'un côté, l'arrivée d'une partie des membres de la 1^{ère} génération à l'âge de la retraite les amène généralement, dans leur majorité, à ordonner le virement de leurs pensions et retraites en Tunisie. De l'autre côté, l'accès d'une bonne partie des membres de la deuxième génération au marché de l'emploi (même si une partie souffre du chômage et de la discrimination à l'emploi) les amène à transférer une partie de leurs revenus en Tunisie durant les vacances ou pour le soutien aux membres de leurs familles restées en Tunisie.

Toutefois, l'accélération de la croissance (en Dinars) des transferts depuis les années 90 s'explique davantage par la forte dépréciation du dinar par rapport aux monnaies étrangères, et plus particulièrement, par rapport à l'Euro (fig.2), que par une véritable consolidation des transferts des

émigrés. Ainsi, depuis le début du nouveau millénaire (2000-2009), le taux de croissance annuel moyen des transferts en Euros a été de moitié plus faible que le taux en Dinars (5 % en Euro contre 10 % en Dinars).

Fig. 2. Transferts comptabilisés par la BCT, convertis en Euros, selon les taux de change respectifs des années (en millions d'Euros)



Plusieurs facteurs peuvent expliquer la timidité de la croissance en Euro :

- le chômage et la précarisation de l'emploi touchant une bonne proportion des actifs tunisiens à l'étranger et, plus particulièrement, en Europe ;
- l'amplification de l'émigration familiale et la volonté croissante relevée parmi les émigrés de ne plus sacrifier leur confort de vie ressortant de l'immigration au profit de l'épargne destinée au transfert dans leur pays d'origine. Raison de plus si le migrant vit en famille à l'étranger où de plus en plus de Tunisiens investissent dans l'immobilier (achat de logements, de locaux commerciaux...);
- le gonflement du nombre des actifs parmi les nouvelles générations dans l'immigration tunisienne à l'étranger et qui n'ont plus que de lâches rapports avec les familles proches résidentes en Tunisie.

4.1. L'évolution des transferts

En termes d'évolution, les transferts des émigrés comptabilisés par la BCT, exprimés en dinar courant, ont connu un taux de croissance annuel moyen de 18,9 % au cours de la période 1970-1980 ; 15,3 % au cours de la période 1980-1989 ; 8,2 % au cours de la période 1989-1999 et 10,1 % au cours de la période 1999-2007 ; et 8,9 % de 2008 à 2009 (Fig.1 et Tableau 1).

Tableau 1. Evolution des transferts des émigrés tunisiens (en millions de TND)

	Montant selon la Poste (mandats émis à l'étranger) (1)	Montant selon la BCT (revenus du travail) (2)	Rapport entre (1) et (2)
1970	13.1	22.9	57,2
1975	29.7	58.0	51,2
1980	54.5	129.0	42,2
1984	44.2	245.9	18,0
1989	144.6	463.0	31,2
1994	183.0	695.7	26,3
1999	202.3	1019.7	19,8
2004	327.8	1782.7	18,4
2007	484.4	2198.5	22,0
2009	530.2	2653.0	20,0

Sources : Banque Centrale de Tunisie & Institut National de la Statistique.

La part des transferts transitant par la Poste n'ont cessé de diminuer au profit des remises qui transitent par le système bancaire (virements et change manuel) et des sociétés financières internationales, telles que Western Union ou MoneyGram. Les années 80 du XXe siècle marquent une période charnière. La libéralisation économique opérée dans le cadre du PAS (Programme d'Ajustement Structurel) avait permis au système bancaire, en particulier, de capter une part croissante des transferts aux dépens du canal postal (Tableau 1).

4.2. La géographie des transferts : pays d'émission et régions de destination en Tunisie

Les transferts par pays d'émission

En 2009, les transferts en provenance d'Europe avaient atteint le niveau de 2.323 millions de TND, soit 87,6 % de l'ensemble des transferts (BCT, 2010). Avec 1.271 millions de Dinars, la France occupe la première place parmi les pays d'émission, soit un peu moins que la moitié des transferts, en raison de la forte concentration des émigrés tunisiens dans ce pays, qui compte 600.000 personnes, soit 54,5 % de la diaspora installée à l'étranger (MAE/DGAC, 2009).

Cependant, la part de la France dans le total des transferts des émigrés n'a cessé de régresser de façon notable : 64,5 % en 1987 ; 54,5 % en 1997 ; 48,7 % en 2007 et 47,9 % en 2009.

La question qui se pose est de savoir pourquoi les transferts en provenance de la France sont devenus proportionnellement moins importants. Les facteurs, cités ci-dessus, qui auraient pu dissuader les émigrés de consolider leurs transferts vers la Tunisie (chômage, précarisation de l'emploi, amplification des deuxième et troisième générations, amplification de l'émigration familiale) sont plus manifestes en France qu'ailleurs.

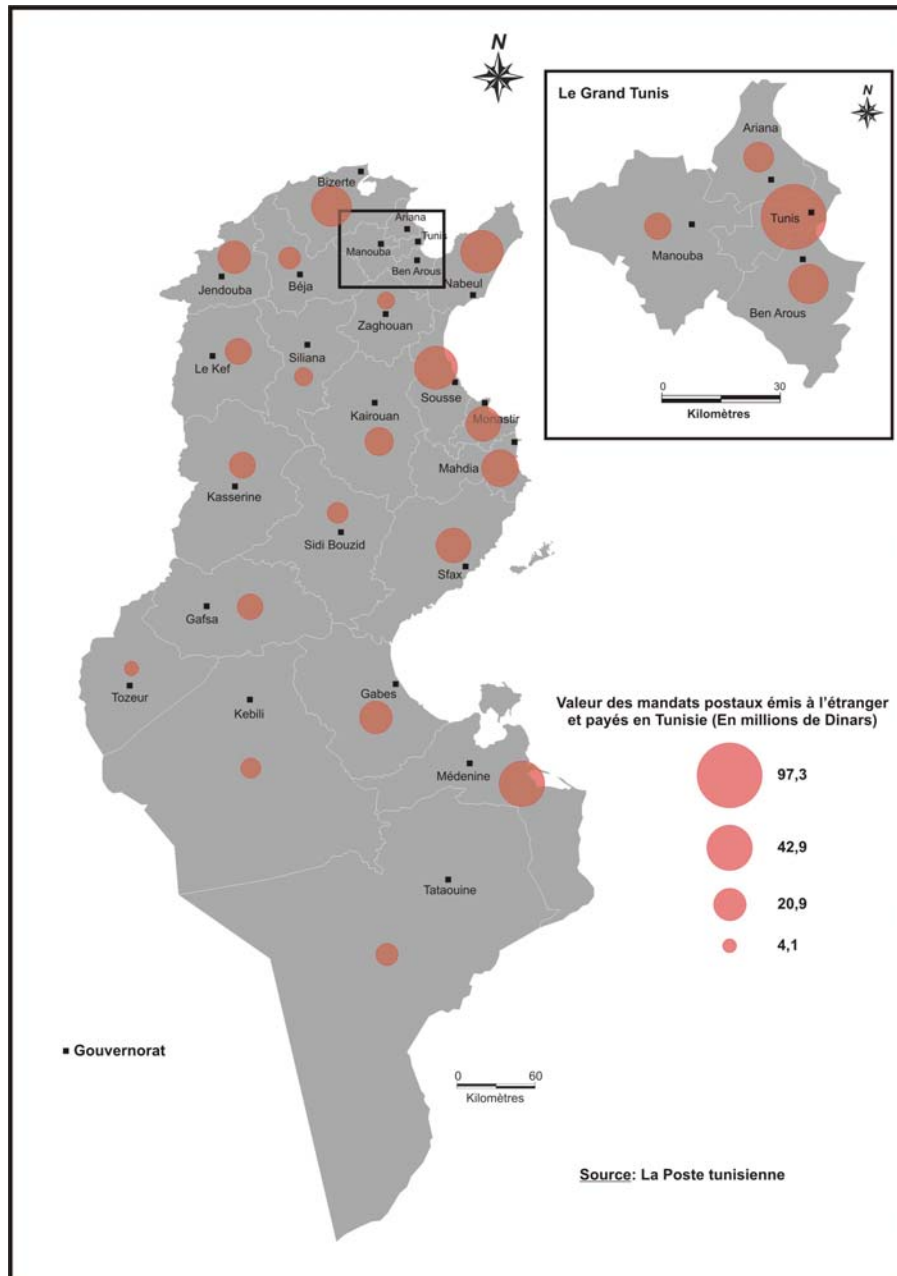
L'Italie, par exemple, n'a cessé de consolider sa place de deuxième pays d'immigration des Tunisiens, après la France. La part de ce pays dans le total des transferts est passée de 6,1 % en 1987 à 11,3 % en 1997 et 13,5 % en 2009. Rappelons que l'Italie représente 13,4 % des Tunisiens émigrés à l'étranger.

Les transferts à l'échelle régionale en Tunisie

Les données relatives aux mandats émis à l'étranger, comptabilisées par la Poste tunisienne, révèlent que, en 2009, dix gouvernorats ont bénéficié des transferts les plus élevés par habitant, dont sept se situent sur la côte orientale du pays (Médénine, Mahdia, Grand Tunis, Bizerte, Sousse, Gabès, et Monastir), et seulement trois sont à l'intérieur du pays (Tataouine, Kébili, Le Kef) (fig. 3)

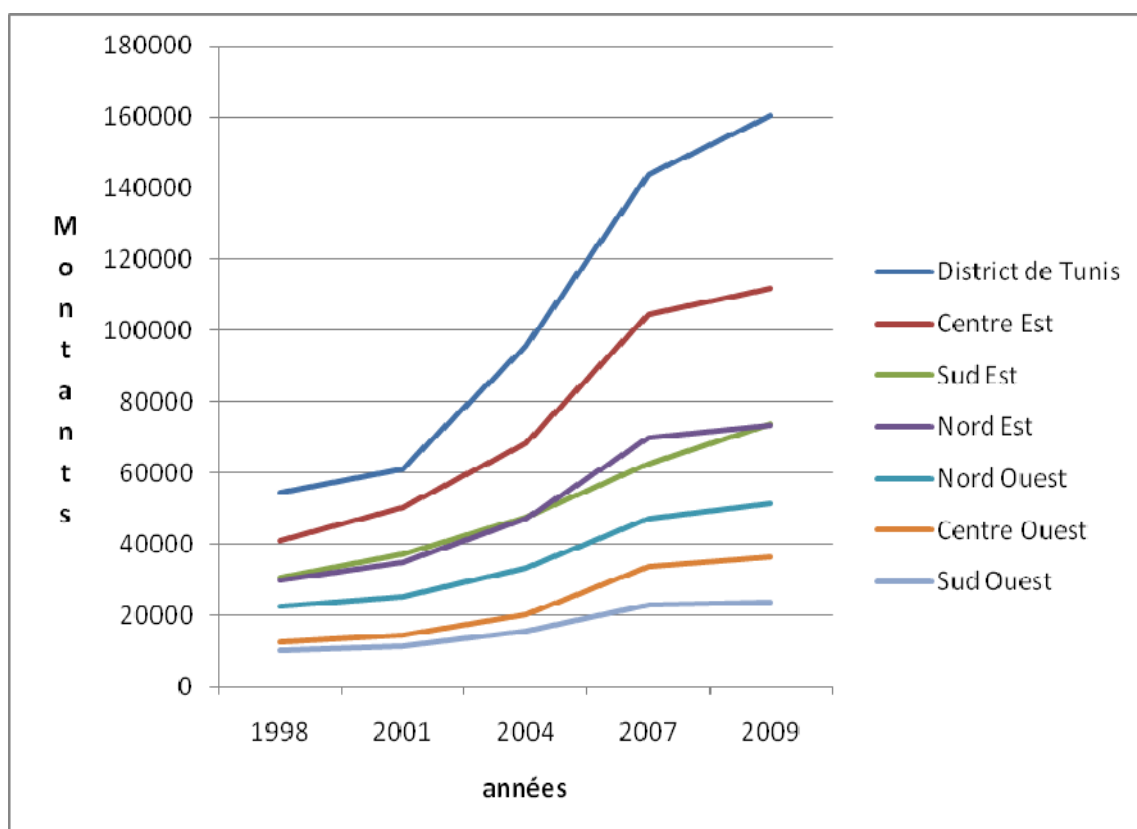
Sur les 12 premiers gouvernorats bénéficiaires des mandats internationaux (en termes de montants), 10 sont situés sur le littoral.

Fig.3. Mandats postaux émis à l'étranger et payés en Tunisie en 2009



Au niveau régional, la capitale tunisienne (District de Tunis) et le Sahel (le Centre Est) sont les régions qui profitent en plus grande proportion des transferts postaux et qui ont bénéficié de la croissance la plus rapide depuis dix ans (fig. 4).

Fig. 4. Evolution (1998-2009) des transferts par la Poste au profit des grandes régions tunisiennes (montants en 1.000 Dinars tunisiens)



Source : La Poste Tunisienne / Ministère des Technologies de la Communication.

Ces indicateurs reflètent un autre paradoxe : globalement, les transferts des émigrés tendent à se concentrer beaucoup plus dans les régions littorales orientales que dans les régions ouest du pays. Pourtant, ces dernières participent de manière décisive aux flux de départ (ou l'exode) vers l'étranger, comme vers les métropoles littorales (Tunis, Sfax, Sousse, Gabès).

En d'autres termes, la destination des transferts au profit du littoral aggrave le déséquilibre régional aux dépens des régions intérieures, surtout occidentales, déséquilibre qui est déjà à l'origine des départs des habitants de l'intérieur en direction non seulement de l'étranger, mais aussi en direction des villes du littoral. Celles-ci servent alors de plaques tournantes pour les départs (réguliers et irréguliers) vers l'étranger non seulement pour leurs propres habitants, mais aussi pour les immigrés qui arrivent des régions intérieures. Une fois à l'étranger, ces derniers envoient une partie de leur épargne à leurs familles réinstallées sur le littoral.

L'exemple marocain confirme ce type de conclusions : les émigrés à l'étranger originaires des zones rurales et montagnardes du Rif dans le Nord réinstallent leurs familles dans les grandes villes du littoral (Tanger, Tétouan, Nador, etc.). Nador est ainsi devenue la deuxième place financière du Maroc, après Casablanca, grâce aux dépôts des migrants dans ses banques (Berriane, Mohamed & Troin, Jean-François, 2002).

5. La mobilisation des transferts à travers les circuits formels (le système bancaire et la Poste)

La crise économique mondiale depuis 2008, l'essoufflement de l'APD (Aide Publique au Développement) et l'instabilité ou l'hésitation des investissements directs étrangers dans les pays de

départ font que les fonds envoyés par les migrants deviennent déterminants dans le maintien des équilibres et dans la protection contre les effets de la crise.

Les organisations internationales et les organismes financiers internationaux sont depuis quelques années à la recherche des moyens permettant une meilleure utilisation des transferts des émigrés. L'objectif est double : d'un côté, développer les zones et les pays d'origine et, de l'autre, atténuer les flux de départ dans les régions qui bénéficieraient d'une meilleure mobilisation de ces revenus des émigrés à travers les circuits bancaires nationaux et internationaux et par une meilleure coopération interbancaire.

5.1. Les principaux circuits de mobilité des transferts

A côté des canaux informels, les émigrés tunisiens à l'étranger utilisent trois principaux canaux formels, à savoir : les bureaux de poste, les opérateurs financiers de transfert (Western Union et MoneyGram, en particulier) et le système bancaire.

Les transferts qui transitent par les opérateurs financiers sont payés aux guichets de la Poste et des banques locales.

- Les canaux informels :

Si la BCT (Banque Centrale de Tunisie) identifie une part importante des transferts réalisés par les émigrés, d'autres flux substantiels ne sont pas comptabilisés par ces statistiques financières officielles. Il est généralement admis que les sommes qui passent par les circuits informels sont de 50 à 60 % supérieures à la valeur des transferts enregistrés par la BCT (World Bank, 2008 ; European Investment Bank/FEMIP, 2006).

Ceci n'est pas surprenant dans un pays où un grand nombre de migrants ont leurs propres affaires ou activités en Tunisie tout en continuant à résider à l'étranger. En outre, ces migrants circulent souvent et font des allers-retours fréquents entre la Tunisie et leurs pays de résidence à l'étranger.

Les transferts destinés aux grandes régions urbaines et aux zones littorales passent plus souvent (70 à 85 % des cas) par les circuits formels, alors que les transferts destinés aux petites villes et aux zones rurales passent en majorité par les circuits informels.

- Les bureaux de poste :

La Poste tunisienne dispose de plusieurs produits financiers de paiement et d'épargne, parmi lesquels nous pouvons distinguer un produit réservé aux transferts, à savoir « Le Mandat Express International ». Elle est reliée au réseau « Eurogiro » pour la compensation des mouvements de fonds entre la Tunisie et ses partenaires européens.

La Poste tunisienne est, par ailleurs, associée à Western Union par un accord d'exclusivité - ce qui permet à ce dernier de disposer de guichets dans tous les bureaux de poste en réseau sur l'ensemble du territoire tunisien.

La Poste continue à ouvrir des bureaux et des guichets dans les endroits les plus reculés du pays surtout dans les zones rurales émettrices de migrants à l'étranger qui renvoient souvent des mandats internationaux à leurs familles et proches restés en Tunisie.

- Le système bancaire :

Il faudrait distinguer, dans ce cas, les banques des pays de destination et celles des pays d'origine. Les banques des pays de destination (comme la Société Générale en France) offrent des services de transferts à leurs clients immigrés, mais ces derniers ne les utilisent pas aussi souvent qu'ils utilisent les services des opérateurs financiers pour les transferts (Western Union ou MoneyGram). Deux

raisons essentielles de ces hésitations à utiliser les circuits bancaires : la lenteur des transferts et le caractère imprévisible des frais.

C'est ce qui explique le fait que la quasi-totalité des banques commerciales est associée aux sociétés de transfert telles que Western Union ou MoneyGram.

Nous mettons l'accent dans cet article sur l'implication du système bancaire tunisien.

5.2. Les accords interbancaires pour la mobilisation de l'épargne des émigrés tunisiens

Profitant de l'assouplissement du climat des affaires et de la flexibilité croissante des politiques de change au cours des dernières années, des réseaux bancaires des pays d'origine et de destination ont mis en place des accords pour la mobilisation de l'épargne des émigrés tunisiens à l'étranger par la détention de comptes bancaires en devises ou en Dinars convertibles, et l'obtention de crédits immobiliers, ou pour la création d'activités et d'entreprises en Tunisie, en particulier.

Il convient de passer en revue - dans cet article - quelques expériences dans ce domaine.

- **L'implication de l'Union Tunisienne des Banques (UTB) avec le soutien de la Banque Européenne d'Investissement (BEI).**

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme de « Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat » (FEMIP), l'Union Tunisienne des Banques (UTB) a bénéficié d'une assistance technique de la part de la BEI (Banque Européenne d'Investissement) pour encourager les Tunisiens résidents en Europe à s'engager dans des projets de développement dans leur pays d'origine à travers la mobilisation de l'épargne, la facilitation des transferts et leur canalisation vers l'investissement productif, et enfin la promotion des opérations d'échange et de partenariats entre la Tunisie et les pays européens. L'UTB a été désignée par les autorités françaises, comme le Groupe Caisse d'épargne, pour distribuer le « Compte épargne codéveloppement² ».

- **La coopération entre la Banque Tuniso-Koweïtienne (BTK) et la Caisse d'Épargne (France).**

Le Groupe français Caisse d'Épargne a signé un protocole d'accord avec son partenaire tunisien, la BTK (Banque Tuniso-Koweïtienne), pour l'offre de produits d'épargne et de services financiers destinés aux migrants tunisiens en France, destinés à faciliter la valorisation de leur épargne, à sécuriser les envois d'argent vers la Tunisie et abaisser leurs coûts, et à favoriser la bancarisation et la mise à la disposition des clients des deux groupes des offres communes d'épargne (Caisse d'épargne en France/BTK en Tunisie). Le protocole engage également les deux parties à étendre cette coopération à de nouveaux partenaires bancaires et financiers du sud et du nord de la Méditerranée afin d'élargir ces facilités.

- **La coopération entre l'Union Bancaire du Commerce et de l'Industrie (UBCI) et le Groupe BNP Paribas.**

L'UBCI (Union Bancaire du Commerce et de l'Industrie), filiale tunisienne du Groupe BNP Paribas, offre le « Pack Yasmine », qui est une gamme variée de produits et de services financiers au profit des Tunisiens de l'étranger (transfert d'argent, ouverture de comptes d'épargne en Dinars convertibles ou en devises, crédits pour financer les projets immobiliers

² Le dispositif « Compte épargne co-développement » est destiné à promouvoir l'investissement dans les pays d'origine des migrants à travers des déductions d'impôt sur les sommes transférées et réinvesties dans ces pays (création ou reprise d'entreprises, participation à des fonds de micro-finance ou prise de participation dans des sociétés d'investissements, acquisition d'immobilier d'entreprises, commercial ou de logements locatifs, etc.). Un des avantages de ce dispositif est que le migrant n'est pas obligatoirement amené à s'impliquer lui-même dans les projets ou les actions auxquels il participe. Source : France. Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie. Journal officiel, décret n° 2007-218 du 19 février 2007 relatif au compte épargne co-développement.

en Tunisie, assurances au profit des titulaires des comptes, de leurs enfants et de leurs proches en Tunisie, etc.).

- **Les produits financiers et les services de la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT) à destination des Tunisiens résidents en Italie et en France.**

L'action de la BIAT (Banque Internationale Arabe de Tunisie) en direction des TRE date de plusieurs années.

En France, la BIAT travaille en réseau avec des banques françaises pour répondre aux besoins et aux demandes émanant des TRE en matière de crédits et de financements divers. Les principales banques françaises actives dans ce domaine sont la Banque Populaire et NATAXIS. L'agence de la BIAT à Paris a pour mission d'assister les TRE pour leurs besoins d'ouverture de compte en devises ou en Dinars convertibles auprès de l'une des agences de la BIAT en Tunisie, apporter l'information et les conseils sur les différentes formules de placements financiers ou pour le financement de leurs projets d'investissement en Tunisie.

Dès 2007, la BIAT avait mis en place une offre spécifique aux TRE sous forme de produits d'épargne, comme le PER (Plan d'Épargne Résidence) en Dinars ou en Dinars convertibles, destiné à financer le crédit nécessaire à l'acquisition d'une résidence en Tunisie, ou encore sous la forme de produits et de services bancaires à distance.

La BIAT a aussi orienté sa politique commerciale en direction des Tunisiens émigrés en Italie à travers des accords signés, dans les années 2004-2005, avec des banques italiennes. Un service « Getmoney to Family » a ainsi été réservé aux transferts personnels express en Euro ordonnés par les membres de la communauté tunisienne en Italie via le réseau bancaire commun institué entre la BIAT et la Banque SANPAOLO IMI. Un autre service intitulé « Compte Jumeau » permet aux Tunisiens résidents en Italie - et qui sont en même temps des clients de la Banca Nuovo (BN) -, d'ouvrir un compte à la BIAT via l'une des agences de la BN.

La BIAT a également mis en place des dispositifs financiers destinés à encourager l'investissement productif des émigrés en Tunisie. Des crédits à moyen (CMT) et à long terme (CLT) peuvent être octroyés pour la création de petites ou de moyennes entreprises dont le capital ne dépasse pas 4 millions de Dinars. Ces dispositifs bénéficient des lignes de crédit mis à la disposition de la Tunisie dans le cadre du partenariat avec des pays européens tels que la France et l'Italie.

Plus récemment, en 2009, la BIAT a mis en place un ensemble de nouveaux services et avantages financiers, appelés « TOUNESSNA » (« Notre Tunisie ») au profit de ses clients migrants titulaires de comptes auprès de la BIAT en Dinars, en Dinars convertibles ou en devises.

- **Le partenariat de l'UIB (Union Internationale des Banques) et de la Société Générale.**

L'Union Internationale des Banques, filiale tunisienne de la Société Générale, met à la disposition de sa clientèle émigrée exclusive le « Pack Hanine » (nostalgie, en arabe) - une gamme de produits financiers tels que les comptes « Hanine » (comptes d'épargne et en Dinars convertibles, totalement exonérés d'impôts), les services bancaires à distance, etc. Les clients tunisiens de la Société Générale en France peuvent bénéficier de transferts électroniques vers la Tunisie grâce aux liens existants entre l'UIB et la Société Générale. L'UIB est associée à Western Union (WU) pour le paiement des mandats internationaux dans ses 90 guichets en Tunisie.

Conclusion

En conclusion, nous pouvons considérer que l'émigration et les transferts des TRE continueront à jouer un rôle déterminant dans la stabilité de la Tunisie : contribution à la préservation des équilibres macro-économiques au niveau des paiements extérieurs, dynamisation de l'économie à travers l'impulsion de la demande interne, contribution aux dépenses de consommation d'un grand nombre de ménages, atténuation des tensions sur le marché local de l'emploi, etc.

La question qui se pose est évidemment de savoir si la soutenabilité de l'immigration des Tunisiens vers l'Europe, en particulier, peut aboutir à l'assèchement progressif des transferts vers les pays d'origine. L'une des grandes inconnues est le comportement ultérieur des nouvelles générations de l'immigration tunisienne en Europe, dans le cas présent, vis-à-vis des transferts. Les transferts sont encore effectués, en majorité, par les « primomigrants » (arrivés dans les pays de destination depuis les années 70), dont une partie est encore bien active. Mais, la part des membres des nouvelles générations (enfants nés dans les pays d'accueil) commence à prendre de l'ampleur. S'ils regardent encore un peu vers les pays d'origine de leurs parents, les descendants des primomigrants regardent beaucoup plus là où ils résident ou, mieux encore, vers des pays tiers.

La transition démocratique en cours en Tunisie et la consolidation du processus démocratique dans le pays au cours des mois et des années à venir finiront, s'ils réussissent, à renforcer la crédibilité et la confiance des Tunisiens de l'étranger à l'endroit de leur pays d'origine, dans la transparence de sa politique économique et la crédibilité de ses institutions. Ce patriotisme croissant pourrait se traduire par une plus grande volonté d'investir dans le pays et par un plus grand désir de retour et de réinstallation en Tunisie, surtout pour les retraités et l'élite économique et scientifique installés en Europe et en Amérique du Nord, en particulier.

D'un autre côté, nous assisterons au cours de la nouvelle décennie à l'amplification des flux migratoires en raison, d'une part, de l'arrivée sur le marché de l'emploi des effectifs encore retenus par le système scolaire et universitaire et, d'autre part, en raison de l'essoufflement de la capacité de la Tunisie à générer de nouveaux postes d'emploi si le pays ne parvient pas à renouveler son appareil productif et à attirer les investissements étrangers dans des secteurs à haute valeur ajoutée et à haute technologie capables d'absorber une main-d'œuvre locale de plus en plus formée et instruite, donc de plus en plus exigeante.

La vague de départs illégaux de plus de 25.000 jeunes tunisiens en moins de deux mois suite à la révolution tunisienne de janvier 2011, et les tensions diplomatiques qu'elle a suscitées au sein de l'Union européenne, a bien rappelé la nécessité d'adopter des politiques migratoires durables et plus proches de la réalité, capables de mieux répondre aux besoins des pays du Sud en matière d'emplois pour une proportion massive de jeunes et aux besoins de l'économie européenne en main-d'œuvre aussi bien qualifiée que non qualifiée. Ceci permettra de soulager des tensions sociales et économiques explosives au sud de la Méditerranée, et de combler les déficits découlant du vieillissement de la population en Europe.

Références bibliographiques et sources d'information

- Arab League States / Population policies' Department / Social sector. 2009. *Regional Report on Arab labour migration. Skills' migration : Drain or opportunities ?* (in arabic language). 133 p.
- Bakewell, Oliver ; de Haas, Hein ; Castles, Stephen ; Vezzoli, Simona and Jónsson, Gunvor. 2009. *South-South Migration and Human Development : Reflections on African Experiences*. UNDP/ Human Development Research Paper (HDRP). 2009/07. 80 p.
- Banque Centrale de Tunisie (BCT). *Rapports annuels* (dont le dernier : 2009. Tunis. Juin 2010. 299 p.
- Ben Jelili, Riadh & Jellal, Mohamed. « Transferts des migrants tunisiens et qualification. Théorie et évidence ». In *L'Actualité économique. Revue d'analyse économique*, volume 78, n°3. 2002. 14 p.
- Berriane, Mohamed & Troin, Jean-François. 2002. *Régions, pays et territoires*. Editions Maisonneuve & Larose, Paris, France. 502 p.
- Boubakri, Hassen. 2005. « Etude sur "Les statistiques des migrants en Tunisie" ». In *Projet : "La migration de main d'œuvre pour l'intégration et le développement dans l'EUROMED, l'Afrique orientale et occidentale"*. Organisation Internationale du Travail. Bureau de l'OIT à Alger pour les Pays du Maghreb. Rapport Draft. 25 p + annexe.
- Boubakri, Hassen. 2006/1. « Remises migratoires, équilibres macro-économiques et développement régional en Tunisie » (pp. 95-113), In Musette, Mohamed Saïb (Eds) : « Les Maghrébins dans la migration internationale ». Edition : Centre de Recherche en Economie Appliquée pour le Développement (CREAD). Volume 2. Collection « Reflets de l'économie sociale ». Alger. 2006. 249 p.
- Boubakri, Hassen. 2006/2. *Etude sur les données et les statistiques migratoires en Tunisie*. BIT. Genève. 2006.
- Chappell, Laura & Glennie, Alex. 2009. *Maximising the Development Outcomes of Migration : A Policy Perspective*. UNDP/ Human Development Research Paper (HDRP). 2009/11. 44 p.
- Clemens, Michael A. 2009. *Skill Flow : A Fundamental Reconsideration of Skilled-Worker Mobility and Development*. UNDP/ Human Development Research Paper (HDRP). 2009/08. 69 p.
- European Investment Bank / FEMIP (Facility for Euro-Mediterranean Investment and Partnership). 2006. *Study on Improving the Efficiency of Workers' Remittances in Mediterranean Countries*. Rotterdam. 173 p.
- Fajnzylber, Pablo & López J. Humberto (Ed.). 2008. *Remittances and Development. Lessons from Latin America*. The International Bank for Reconstruction and Development / The World Bank. Washington. 383 p.
- Gallina, Andrea. 2008. *Enhancing Workers' Remittances for Development in the Mediterranean Partner Countries*.
- Gupta, Sanjeev ; Pattillo , Catherine & Smita Wagh. 2007. « L'impact bénéfique des envois de fonds sur l'Afrique », *Finances & Développement*. Juin 2007. Fonds Monétaire International (FMI).
- Münz, Rainer. 2008. *Migration, Labor Market and Integration of Migrants : An Overview for Europe*. The World Bank (Social Protection and Labor). 48 p.
- Ndione, Babacar & Lombard, Jérôme. 2004 : « Diagnostic des projets de réinsertion économique des migrants de retour : étude de cas au Mali : Bamako, Kayes ». In *Revue Européenne des Migrations Internationales*, Volume 20, n° 1, 2004.
- ONU / Commission Economique Pour l'Afrique, Bureau Pour l'Afrique du Nord. 2007. *Les transferts de fonds des résidents marocains en Europe : impacts et déterminants*. ONU. Rabat. 2007.

- Otrega, Francesc & Peri, Giovanni. 2009. *The Causes and Effects of International Labor Mobility : Evidence from OECD Countries 1980-2005*. UNDP / Human Development Research Paper (HDRP). 2009/06. 46 p.
- United Nations Development Program (UNDP) / Human Development Report. 2009. *Overcoming Barriers : Human Mobility and Development*. New York, 2009. 237 p.
- World Bank. 2007. *Economic Implications of Remittances and Migration/ Global Economic Prospects*. 2006.
- World Bank. 2007. *Global Economic Prospects. 2006. Economic Implications of Remittances and Migration. World Development Indicators. 2007*.
- World Bank. 2008. "Outlook for remittance Flows 2008-2010". In *Migration and development*. Brief 8. Migration and remittances Team / Development Prospects Group. November 2008. 14 p.